



LE BUREAU DES QUESTIONS EXISTENTIELLES

Que sont devenues LES MOMIES TOULOUSAINES ?

BANDELETTES. Tels les puissants pharaons Toutânkhamon, Amenhotep 1^{er} ou la lignée des Ramsès, quelques notables toulousains se sont, par le passé, payés le privilège d'une sépulture qui épargne leurs corps de la corruption. Dans la Ville rose, pas d'embaumeurs mais des caveaux propices à une momification « naturelle ».

Y a-t-il eu des momies à Toulouse ? Mis à part "In-Imen", la momie égyptienne exposée au musée Georges Labit, il n'est pas aisé de retrouver la trace des mystérieuses dépouilles toulousaines. Celles-ci auraient pourtant été conservées, pendant plusieurs siècles, dans divers édifices religieux. Notamment le couvent des Jacobins ou l'église des Cordeliers, aujourd'hui disparue. Si quelques textes mentionnent leur existence, les preuves factuelles ne courent pas les rues. Il faut donc se fier à des témoignages antérieurs à la Révolution française.

Dans un mémoire sur le sujet écrit en 1784, le Baron de Puymaurin décrit la crypte creusée près de l'église des Cordeliers et son macabre contenu. « Des débris de squelettes étaient entassés confusément dans un coin (...). Ce qu'il y avait de plus effrayant dans ces corps, c'était la préservation parfaite de la face : on y reconnaissait les traits de la physionomie, et jusqu'à l'expression qu'y avait laissée la dernière convulsion. » Une conservation exceptionnelle due à des conditions particulières d'hygrométrie et de température. Aux Jacobins, les défunts étaient « inhumés dans des tombes en brique et pierre de taille, maçonnées à "chaux et sable", de sorte que l'air n'avait aucun accès dans ses sépultures », détaille Jacques Fréxinos, membre de l'association des Toulousains de Toulouse dans un article rédigé pour la revue "Auta". Ce spectacle funeste attirait, déjà à l'époque, de nombreux curieux. Le père Labat, procureur général des missions dominicaines aux Antilles, de passage à Toulouse, s'émouvait ainsi, le 24 mars 1706, de la vision de dépouilles « si peu défigurées que ceux qui les avaient



connus vivants les reconnaissaient encore et me les nommaient ». Le sacristain relate également comment la position de ces restes centenaires était modifiée par le taux d'humidité de l'air ambiant, impulsant une imperceptible danse macabre. Autant de scènes qui alimentèrent les légendes. On raconte notamment l'histoire d'un jeune homme ayant voulu prouver sa bravoure en descendant, seul, et en pleine nuit, planter un clou dans l'endroit le plus reculé du caveau, au milieu des momies. Après plusieurs heures, le corps du malheureux fanfaron fut retrouvé raide mort, le visage figé dans un rictus d'effroi. Certainement troublé par la situation, celui-ci avait malencontreusement attrapé un pan de son manteau en fichant la pointe. Le jeune hâbleur, tiré par la manche, s'est cru saisi par un squelette revenu à la vie et serait mort d'une syncope. Si certaines de ces histoires nous sont parvenues, en revanche, toutes les momies toulousaines auraient été détruites lors de la Révolution française.

Nicolas Belaubre ✍

LE JOURNAL TOULOUSAIN



MÉDIA DE SOLUTIONS

COMPRENDRE, S'INSPIRER, AGIR 1€

Et maintenant p.9
LA DIFFICILE RECHERCHE
DE CANDIDATS
POUR ANIMER LES RAMBLAS

Politique p.10
LE PS
S'ÉLOIGNE
D'ARCHIPEL CITOYEN

JEUDI 26 SEPTEMBRE > 2 OCTOBRE 2019 · N° 857

Location : BAIL BAIL LA GALÈRE



© Héliène Ressayres / JT

L'hebdo qui fait l'état des lieux

R 29141 - 0857 - F 1,00€



C'EST L'HISTOIRE D'UN TRI...
... très sélectif

est édité par Scoparl News-Médias 3.1
32 Rue Riquet, 31000 Toulouse
Tél : 09.83.27.51.09
redaction@lejournaltoulouse.fr
Registre du commerce :
RCSB 803 281 880
N° Commission Paritaire:
1123 C 83361
ISSN : 2425.1151
Dépôt légal à parution
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Rémi Demersseman
RÉDACTEUR EN CHEF :
Séverine Sarrat
redaction@lejournaltoulouse.fr
RÉDACTION :
Philippe Salvador, Nicolas Mathé, Nicolas
Belaubre, Séverine Sarrat, Axelle Szczygiel,
Paul Périé et Maylis Jean-Préau.
CHEF DE PROJET WEB :
Fabien Pomiès
CORRECTION :
Thomas Gourdin
PHOTOGRAPHES :
Franck Alix et Hélène Ressayres
MAQUETTE :
Séverine Sarrat
IDENTITÉ VISUELLE :
www.cathycombarnous.fr
ANNONCES LÉGALES :
Tél. : 09.83.27.51.41
annonceslegales@lejournaltoulouse.fr
Le Journal Toulousain est habilité
à publier les annonces légales
et judiciaires en Haute Garonne
Tarif préfectoral 2019 : 4,16 € HT la ligne.
ABONNEMENT : 48 € pour 50 numéros
et le contenu numérique.
SERVICE COMMERCIAL
(annonces légales et parutions publicitaires) :
Véronique Lapeyre et Xavier Pamphile
Tél : 09.83.27.51.41
veronique.lapeyre@lejournaltoulouse.fr
IMPRESSION : Rotimpres (Espagne)
Pol. Ind. Casa Nova
Carrer Pla de l'Estany s/n
17181 Aiguaviva (Girona)
Journal fondé en 1997 par André Gallego



Longtemps propriétaire de ma résidence principale, je suis redevenu locataire en divorçant. Et cela a tout changé. Avant, je remboursais un crédit sur 25 ans avec de petites mensualités et j'étais solvable pour ma banque. Maintenant, avec un loyer deux fois plus élevé, je ne le suis plus auprès des agents immobiliers et des bailleurs. À 48 ans, j'ai dû demander à mon père, qui touche une bonne retraite, de se porter caution pour moi. De me fournir des copies de ses papiers, de faire une déclaration sur l'honneur... Et j'ai ravalé le mien.

En y ajoutant mes propres bulletins de salaire, mon attestation d'employeur, mon contrat de travail, mon avis d'impositions, un justificatif de domicile, un relevé d'identité bancaire... Avec un total de 24 documents différents, mon dossier pesait plus de 30 mégaoctets !

Je me suis rendu compte que les particuliers avaient, peu ou prou, les mêmes exigences que les professionnels. Et que s'ils avaient souscrit une assurance contre les impayés, ma candidature était automatiquement rejetée. La raison : je ne gagne pas trois fois le montant du loyer demandé. Combien de portes sont ainsi restées closes !

Au final, je n'ai pas vraiment choisi le logement que j'occupe aujourd'hui. J'ai pris ce qu'il restait, ce à quoi je pouvais prétendre. Et encore, je m'estime bien chanceux par rapport à ceux qui n'ont pas de contrat à durée indéterminée, de garant ou la nationalité française. Chanceux, mais pas ravi.



Fabien, 48 ans, Portet-sur-Garonne

Presse en Scène

Égalité femme/homme au boulot !

Mardi 8 octobre 2019 à 20h00

THÉÂTRE DU PAVÉ

**34 rue Maran
31400 Toulouse**

Métro ligne B
St-Agne SNCF

Un événement organisé par la **fondation oikos**

3 COMPRENDRE

COMBLE. En cette rentrée, l'immobilier est au cœur de l'actualité : salon au parc des expositions, chiffres des notaires, baromètre de l'Observatoire des loyers... Et surtout la proposition de loi sur le logement du député de Haute-Garonne Mickaël Nogal, destinée à restaurer la confiance entre bailleurs et locataires. Pour ces derniers, confrontés à des loyers inaccessibles ou à des critères trop sélectifs, accéder à un logement s'apparente toujours au parcours du combattant. L'occasion pour le JT de faire le tour du propriétaire, en quête de solutions pour louer plus facilement.



Jt

LOCAT *bail bail la*

Tout d'abord, coupons court à une idée tenace : l'immobilier toulousain n'est pas le plus cher et il ne flambe pas. Certes, en ce qui concerne les ventes, les derniers chiffres publiés par la chambre des notaires de la Cour d'appel de Toulouse font état d'une augmentation de 2,8 % du prix de la pierre – avec une moyenne de 2 680 euros/m² pour un appartement ancien. Mais « *il n'y a pas d'explosion, Toulouse reste abordable et les prix bordelais n'ont pas contaminé les nôtres* », constate maître Philippe Pailhès, président des notaires de Haute-Garonne. De même, alors que la Ville rose est la quatrième de France par sa population, elle ne se classe qu'en

« Il n'y a pas d'explosion, Toulouse reste abordable »

neuvième position pour les tarifs de son parc locatif : « *Toulouse présente un niveau qui se rapproche davantage d'agglomérations de moindre taille, comme Nantes, Grenoble, Rennes, ou Bayonne* », indique l'Observatoire des loyers toulousains. Dans son dernier baromètre, cet organisme indique que le loyer de marché médian (logements loués dans l'année) s'élève à 11,1 euros/m² hors charges en 2018, en légère augmentation de 0,1 % sur un an. Mais ce n'est pas parce que les prix y sont plus stables et moins chers qu'ailleurs qu'il est pour autant fa-

cile de louer à Toulouse. Ici aussi, c'est un sport de combat. Comme dans toutes les grandes métropoles, on compte en moyenne une dizaine de demandes pour chaque annonce et les visites sont accordées au compte-goutte. Si, et seulement si, le candidat remplit de nombreux critères. Selon un sondage Opinion Way réalisé l'an dernier, les trois étapes que les locataires jugent les plus difficiles sont de trouver un logement dont le loyer est trois fois inférieur au salaire (60 %), de payer la caution (40 %) et de disposer d'un garant (38 %). Bien que la plupart des embauches se font aujourd'hui en CDD, 88 % des locataires estiment qu'il est encore compliqué de louer sans être en CDI.



LOCATION : galère

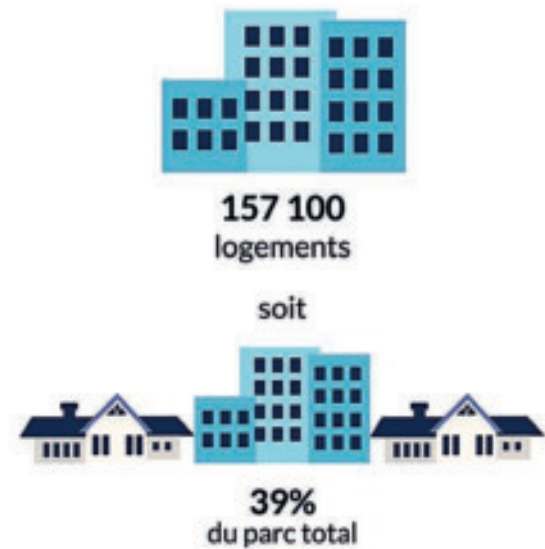
Justificatif d'identité, de domicile, de revenus, d'imposition... La loi Alur a instauré une liste exhaustive des documents qu'un propriétaire est en droit de demander dans un dossier de location. Pour autant, les abus sont courants et les limites du respect de la vie privée souvent franchies. Et pour ceux qui passent par une agence immobilière, il faudra, de plus, s'acquitter de ses honoraires, qui atteignent 6 à 8 % du loyer. Ils étaient de 569 euros en moyenne pour l'année 2017 parmi les adhérents de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), numéro un du secteur en France. Résultat, alors que les 45 000 places du parc social toulousain sont prises d'assaut – 80 %

des Français y sont éligibles – nombreux sont ceux contraints de s'éloigner en périphérie pour se loger. « Ce qui accélère le phénomène de gentrification de la ville », fait remarquer l'association Droit au logement 31. Nul doute que le sujet sera un enjeu très politique dans les mois à venir : une étude de l'institut de sondage Elabe révèle que 78 % des Français « estiment que le logement devrait être une priorité lors des municipales ».

« Le logement devrait être une priorité lors des municipales »

Philippe Salvador ✍

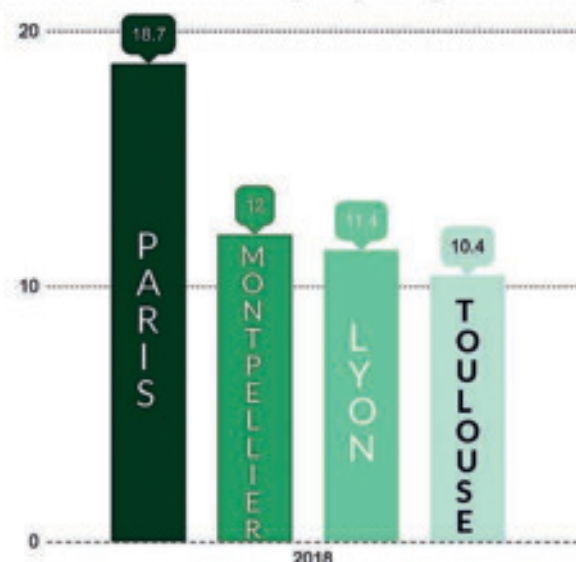
Le parc locatif privé de l'agglomération toulousaine



Le niveau des loyers (loyers médians du parc privé locatif hors charges - 2018)



Des loyers moins élevés qu'ailleurs (loyers médians de l'ensemble du parc privé : prix du mètre carré)



L'immobilier EN MODE COOPÉRATIF

PORTES OUVERTES. Unique en France, la Coopérative de l'immobilier, née à Toulouse, regroupe des propriétaires sociétaires qui unissent leur force pour faire baisser les critères hyper sélectifs exigés des locataires. Cette agence pas comme les autres entend mettre fin au cercle vicieux qui empêche toute une catégorie de la population d'accéder à un logement.

Jt



« **T**ous les propriétaires en France ne sont pas de gros capitalistes assoiffés d'argent », lance Vincent Borrel. C'est pour lever ce genre de malentendus aboutissant à un climat de défiance généralisé que'en 2017, cet homme a fondé, à Toulouse la première société coopérative en matière d'immobilier en France. « Cela m'énervait de voir des gens tout à fait solvables ne pas pouvoir accéder à des logements à cause de demandes aberrantes. Les critères sont tellement sélectifs que l'on préfère laisser des appartements vides. Une situation absurde », déplore le président de la Coopérative de l'immobilier.

À Toulouse, ce constat se traduit en chiffres : 30 000 logements vacants, un taux de rotation de locataires de 18 mois pour les petites surfaces alors que la moyenne est de 36 mois, un délai de relocation deux fois supérieur à d'autres métropoles et une hausse continue des loyers. Pour sortir du cercle vicieux, plusieurs « petits » propriétaires se sont donc réunis pour créer leur propre agence, basée sur le modèle de l'économie sociale et solidaire. Un système simple qui repose sur la force du nombre : « En nous regroupant, nous pouvons négocier avec la couverture d'assurance afin de rendre les critères plus accessibles », expose l'entrepreneur. L'avantage de la coopérative est également de pouvoir actionner l'ensemble des dispositifs de garantie existant pour répondre de la solvabilité des locataires.

Résultat, pour chaque bien géré par ses soins, la Coopérative de l'immobilier augmente le nombre des candidats potentiels, mais aussi la variété de leurs

profils. Parmi les occupants des 60 lots confiés jusqu'ici à la société, figurent notamment 6 % d'intérimaires, 12 % de personnes bénéficiaires du Fonds de solidarité logement (FSL) destiné aux locataires rencontrant des difficultés financières, et autant de gens ayant droit au dispositif Visale, un système de caution dédié aux moins de 30 ans. « Ce sont des statistiques que vous ne

trouvez pas dans les agences classiques. Nous avons aussi permis de se loger à une famille syrienne, à des retraités ou à des personnes en situation de handicap. De manière générale, c'est bien

simple, nous n'avons aucun occupant en CDI », assure Vincent Borrel.

Fabienne Lopez est l'une de ces locataires. Avant d'intégrer au mois de juin dernier un appartement propriété de la mairie de Bois-de-la-Pierre, petite commune de Haute-Garonne, elle a cherché

pendant six mois, en vain : « En tant que bénéficiaire d'une pension invalidité, on ne me laissait même pas faire de visite. C'est quand j'ai répondu à l'annonce pour cet appartement que l'on m'a mise en contact avec la Coopérative de l'immobilier. Ils ont réussi à faire baisser le loyer afin que j'ai droit à la Garantie loyers impayés et tout s'est fait en une semaine », explique-t-elle. Un exemple typique des relations qu'entretient la coopérative avec sa trentaine de sociétaires, dont fait partie la commune de Bois-de-la-Pierre.

La société entend ainsi faire passer le message qu'en plaçant la barre trop haute, les propriétaires ne sont pas nécessairement gagnants à long terme. « Toutes les agences immobilières à Toulouse recherchent le profil type de l'Airbusien, le must du locataire. Mais au bout de deux ou trois ans, ce dernier finit forcément par acheter et c'est reparti pour plusieurs mois de vacance », illustre Vincent Borrel, qui prône donc la stabilité sur la longue durée.

Par son modèle économique, dont l'objectif est uniquement de faire

« *Tous les proprios en France ne sont pas de gros capitalistes* »



© Franck Alix / JT

vivre ses services et ses deux salariés, la Coopérative de l'immobilier prouve également qu'un propriétaire, un locataire et un agent immobilier peuvent poursuivre un but commun. « Ce fonctionnement m'assure que tout est fait dans mon intérêt. Et j'ai aussi conscience qu'il est une solution d'avenir à une vraie problématique », témoigne Stéphane Isnard, récent acquéreur d'un T2 à Borderouge.

« Nous n'avons aucun occupant en CDI »

précaire et qu'il n'a pas à gagner trois fois le montant du loyer pour pouvoir payer. »

Stéphane Isnard compte bien mettre ses compétences au service de la coopérative afin de participer à son développement. Pour l'instant, elle fonctionne surtout grâce aux transactions immobilières et les locataires découvrent l'alternative qu'elle représente au hasard des milliers d'annonces. « À notre taille, nous sommes encore loin du grand soir du logement », confie Vincent Borrel. Pour autant, la Coopérative de l'immobilier nourrit de belles ambitions et espère, à terme, essaimer dans toute la France.

Nicolas Mathé ✍

LA TÊTE D'AMPOULE

Une réforme pour LOUER EN TOUTE CONFIANCE ?

ZEN. Apaiser les relations entre bailleurs et locataires pour faciliter l'accès au logement. Tel est l'esprit de la proposition de loi qui sera présentée au gouvernement dans les prochains jours par Mickael Nogal. Le député LREM de Haute-Garonne annonce un système gagnant-gagnant.

« Sortir de la méfiance réciproque entre propriétaires, locataires et agents immobiliers. » Dévoilé en juin, le rapport de Mickael Nogal intitulé "Louer en confiance" va faire l'objet d'une proposition de loi, qui sera présentée en Conseil des ministres dans les prochains jours. Cette dernière retiendra les mesures les plus importantes parmi les 37 formulées par le député LREM de Haute-Garonne. À commencer par la réforme du mandat de gestion : il s'agirait de faire supporter les risques d'impayés ou de dégradations par les agences immobilières. « Si les bailleurs savent qu'ils n'ont plus de souci à se faire, qu'ils percevront leurs loyers et leurs charges toujours à la bonne date, quoi qu'il arrive, alors il sera plus facile d'accéder à un logement. Ce sera un frein en moins », prédit Mickaël Nogal. L'administrateur de biens se couvrirait de cet engagement en souscrivant une assurance en excédent de pertes, qui exclut toute clause liée au niveau de revenus. C'est lui qui s'occuperait également du choix des candidats : « L'agent connaît bien les locataires et détecte les profils à risque. Il est tout à fait capable de sélectionner une personne qui sera solvable même si elle ne remplit pas certaines conditions, comme le contrat à durée indéterminée », affirme le parlementaire. Pour lutter contre toutes les formes de discrimination, ce dernier suggère aussi une augmentation de la formation continue obligatoire des agents immobiliers et un renforcement des contrôles.

Mickaël Nogal souligne que « la profession doit retrouver une vraie valeur ajoutée si elle veut garder une place sur le marché », alors qu'aujourd'hui les deux tiers des locations s'effectuent de particuliers à particuliers, principalement via des sites de mise en relation.

L'autre révolution au programme concerne le dépôt de garantie. Celui-ci ne serait plus versé au propriétaire, mais à un organisme agréé qui le conserverait jusqu'à la fin du bail. Un modèle inspiré de ce qui se fait outre-Manche. « Ainsi, les locataires ne craindront plus de voir disparaître leur caution. Et, pour la récupérer, ils perdront l'habitude de ne pas payer leur dernier mois », explique Mickaël Nogal. En outre, le député juge le recours à un garant, une tierce personne prenant à sa charge la dette éventuelle de loyers, « stigmatisante et excluante pour de nombreuses personnes pleinement autonomes financièrement ». Et suggère non pas de l'interdire, « ce qui pourrait susciter une nouvelle source d'incompréhension » de la part des propriétaires, mais « de faire œuvre de pédagogie » auprès d'eux. Le jeune élu confie d'ailleurs avoir lui-même fait les frais de cette exigence lorsqu'il était étudiant, ayant dû renoncer à suivre un stage à Paris faute de garant pour se loger. Ses propositions, accusées par les associations de consommateurs de faire la part belle aux bailleurs et aux professionnels de l'immobilier, ne satisfait pas pleinement non plus ces derniers, qui estiment que le texte pourrait aller plus loin. Une fois passé en conseil des ministres, le projet de loi pourrait être soumis à l'examen des députés courant novembre.

Philippe Salvador ✍

MICKAËL NOGAL

> Coprésident du groupe d'études Logement à l'Assemblée nationale, Michaël Nogal a été élu en 2017 député de la 4^e circonscription de la Haute-Garonne. Agé aujourd'hui de 29 ans, il fut membre du Parti socialiste de 2008 à 2015, avant d'être parmi les premiers à rejoindre La République en marche.



Jt



LE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE : *le chaînon manquant de l'immobilier*

Leurs ressources sont trop importantes pour répondre aux critères du logement social. Mais insuffisantes pour satisfaire aux exigences des bailleurs privés. Toute une catégorie de population qui se voit forcée de s'éloigner de plus en plus de son lieu de travail. « *Un entre-deux qui correspond grosso modo à la classe moyenne pour lesquels il n'existait pas de solution dans les zones en tension, notamment les métropoles* », résume Jean-Baptiste Desanlis, directeur interrégional Sud-Ouest de CDC Habitat. C'est pour cette raison que le premier bailleur de France a été à l'initiative, en 2014, de la création par le gouvernement du logement intermédiaire. L'idée de cette nouvelle offre : proposer des habitats neufs à des loyers 10 à 15 % inférieurs à ceux du marché, grâce à une fiscalité réduite, la TVA passant de 20 à 10 %.

Une alternative dont les plafonds de ressources sont supérieurs à ceux des HLM et qui s'adresse ainsi à de nombreux actifs. « À Toulouse,



80 000 personnes sont éligibles au logement intermédiaire. Pour satisfaire cette demande, il faudrait 600 constructions par an », détaille Jean-Baptiste Desanlis. Depuis 2016, CDC Habitat en a livré 427, répartis dans plusieurs communes de la métropole, au plus près des bassins d'emploi. D'autres acteurs commencent à se positionner sur le créneau. Pour les locataires, le dispositif permet de ramener le taux d'effort moyen (rapport entre le coût total du logement et les revenus) à 27 % contre 35 % dans le privé, soit l'équivalent d'une pièce en plus pour le même prix. Reste à le faire connaître davantage auprès de ces derniers qui y viennent encore un peu par hasard selon Jean-Baptiste Desanlis : « *Les collectivités ont un rôle à jouer, elles peuvent participer au développement de la démarche en nous facilitant par l'exemple l'accès au foncier, qui est un frein important.* »

Nicolas Mathé ✍

Jt

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT, *un coup de pouce à la location*



Destiné aux personnes rencontrant des difficultés financières, le Fonds de solidarité logement (FSL) consiste en une aide pouvant couvrir différents types de dépenses. Celles liées à l'entrée dans l'habitation (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'agence ou de déménagement, assurance, achat du mobilier...). Tout comme celles permettant de s'y maintenir (dettes de loyer et de charges, factures, frais d'huissier...). Accordé sous forme de prêt sans intérêt et/ou de subvention, le FSL concerne tous les locataires à l'exception des étudiants. Il est géré au niveau départemental et, en Haute-Garonne, les dossiers sont analysés sur trois critères : le quotient social, la quotité résiduelle (coût total du logement moins les allocations), et le reste à vivre.



VISALE, *un système de garantie gratuit pour rassurer les bailleurs*



Inauguré en 2016, Visale est un dispositif gratuit de garantie des loyers impayés géré par Action Logement. Un système destiné à sécuriser les bailleurs : en cas d'arriérés, c'est cet organisme qui règle la facture à ces derniers. Le locataire devant par la suite rembourser sa dette auprès de l'organisme. Le versement des loyers est ainsi assuré durant l'intégralité du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés. Les éventuelles dégradations locatives sont, elles, prises en charge dans la limite de deux mois de loyers. Pour bénéficier du dispositif, il faut avoir moins de 30 ans ou être en mutation professionnelle et embauché depuis moins de six mois. De plus, depuis mai 2019, Visale remplace Loca-Pass, système de caution gratuite à l'entrée du logement.

visale.fr





VOUS ALLEZ EN ENTENDRE PARLER

L'ENCADREMENT DES LOYERS à l'étude

Que faire pour juguler la hausse des loyers ? Plusieurs grandes villes, dont Paris, expérimentent des dispositifs d'encadrement, dans les zones les plus tendues, comme le prévoit la loi Élan. Bien qu'il s'y soit opposé par le passé, le maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc a lancé, à son tour, une réflexion sur le sujet. Depuis juillet dernier, la plupart des acteurs du logement planchent dessus : représentants des propriétaires, des agences immobilières et des promoteurs, Caisse d'allocation familiale et associations de défense des locataires (hormis le Droit au logement 31 qui n'a pas été convié). « Nous avons voulu ratisser large », commente Franck Biasotto, adjoint LREM en charge du logement, qui anime les discussions aux côtés de Karine Travail-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole, en charge de l'habitat. Une nouvelle réunion doit se tenir le 28 octobre prochain. On y regardera de près la dernière étude de l'Obser-

vatoire des loyers sur leur évolution depuis un an dans la Ville rose. « Même si le prix médian (11,1 euros/m² hors charges, nldr) cache de grandes disparités, on peut dire qu'avec une progression moyenne de 0,1 %, l'augmentation est limitée. Ce sera un élément factuel porté au débat. Contrairement à ce que ressentent les Toulousains, il n'y a pas de flambée », rassure Franck Biasotto. « Sans à priori », celui qui est aussi le président de l'Observatoire et du bailleur social Toulouse Habitat émet des hypothèses : « Faut-il encadrer les loyers dans toute l'agglomération ou uniquement dans le centre-ville, là où les prix, pour les petites surfaces, ont tendance à grimper ? Doit-on agir par anticipation, en envisageant le scénario catastrophe d'un envol du marché qui serait lié à une baisse de la production de logements neufs ou à la hausse des taux d'intérêt ? Chacun des partenaires autour de la table se positionnera là-dessus. » Le maire de la ville, Jean-Luc Moudenc, souhaite que leur réflexion aboutisse avant Noël.

Philippe Salvador ✍



Jt

Nouveau Renault TRAFIC

Des solutions sur mesure
à la taille de tous vos défis.



LES JOURS
RENAULT PRO+

À découvrir du
1^{er} au 10 octobre*

Série spéciale PRO+
Avec Mediānav Evolution • Radar de recul
• Plancher bois résine

Modèle présenté : Trafic Série spéciale PRO+ avec options projecteurs antibrouillard, jantes alliage 17" et pack style.
* Ouverture exceptionnelle dimanche 6 octobre selon autorisation.

Renault partenaire

ET MAINTENANT ?

La difficile recherche de candidats pour animer LES RAMBLAS

INCERTITUDE. En novembre 2019, les travaux sur les allées Jean-Jaurès se termineront. Pour faire vivre ces futurs Ramblas, la mairie a lancé un nouvel appel à idées "Imagin'Rambblas" suite au flop du précédent en 2018. L'occasion pour le groupe d'opposition Génération.s de dénoncer un aménagement d'opportunisme.

Les commerçants ont jusqu'au 30 septembre pour présenter des « montages participant à l'animation commerciale, culturelle et festive » des ramblas-jardins des allées Jean-Jaurès. Les candidats à cet appel à idées public répondront-ils présent ou bouderont-ils le projet comme ce fut le cas au printemps 2018, lors du premier appel "Imagin'Rambblas" ? Les porteurs de la seule proposition sélectionnée à l'époque – 7 à 8 casetas gastronomiques dans des kiosques entre le métro et la place d'Arménie – avaient rapidement abandonné pour des raisons de viabilité économique. « En 2018, il était plus difficile pour les commerçants de s'imaginer sur ces allées qui étaient alors en plein travaux », justifie Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire de Toulouse, en charge du commerce. « Nous avons tout de même eu plusieurs réponses, mais il s'agissait surtout de projets de manifestations ponctuelles que nous n'avions pas retenus pour privilégier ce qui est pérenne. » L'élu espère que, cette fois, la finalisation de l'aménagement des Ramblas permettra à des concepts novateurs d'émerger. « C'est l'objectif de cet appel à idée dont le cahier des charges n'a pas changé : proposer aux acteurs toulousains d'investir cet espace, avec des kiosques permanents. Gastronomie, produits du terroir, convivialité... Nous sommes très ouverts », poursuit Jean-Jacques Bolzan.



© BAU BUSQUETS

Pensés par l'architecte Joan Busquets, les Ramblas, qui s'étendent du boulevard de Strasbourg au Canal du Midi, permettront aux allées Jean-Jaurès de se doter d'espaces verts, de jardins et de zones piétonnes élargies. Le coût des travaux d'aménagement : 20 millions d'euros. Avec l'ambition de transformer les 600 mètres des allées « en un site où les gens pourront déambuler et trouver des

« Guidés par l'opportunisme dans l'objectif de créer un parking »

animations », continue Jean-Jacques Bolzan.

Alors, pourquoi ce projet séduisant sur le papier n'a-t-il pas encore trouvé grâce aux yeux des commerçants ? Dans l'opposition, la présidente du groupe Génération.s au conseil municipal, Isabelle Hardy, avance sa propre hypothèse. « Les allées ne mènent à rien, ce n'est pas un axe de circulation naturelle pour les piétons qui pour se rendre à la gare, par exemple, vont préférer la rue Bayard. Ce projet manque d'une vision d'ensemble, il a été pensé en termes d'aménagement et pas d'usage. Nous craignons que cela devienne un espace vide et peu fréquenté », explique-t-elle. En toile de fond, le groupe Génération.s critique la construction d'un parking de 400 places confié à Indigo. « Les Ramblas ont été guidés par l'opportunisme dans l'objectif de permettre sa création », poursuit Isabelle Hardy. « Sur ces allées Jean-Jaurès, la circulation continuera d'être intense et les modes de déplacements doux ne seront pas favorisés : comment imaginer que les Toulousains se promèneront à côté d'un grand axe ? » Dans l'attente des résultats de l'appel à idées, Jean-Jacques Bolzan, lui, prépare un plan bis en cas d'échec : « Il y a d'autres possibilités si l'appel ne fonctionne pas. Nous organiserons des événements ponctuels entre culture, convivialité et gastronomie pour mettre de la vie sur les Ramblas. »

Maylis Jean-Préau ✍

À LA LOUPE

AZF : une commémoration SOUS TENSION

DISSENSIONS. Samedi a eu lieu la 18^e commémoration de l'explosion de l'usine AZF. Alors que les pourvois en cassation seront examinés le 7 novembre prochain, les associations de victimes sont plus que jamais divisées.



© Mairie de Toulouse/Archives

Samedi, à 10h17, a retenti une sirène symbolisant l'heure exacte à laquelle, il y a 18 ans, explosait l'usine AZF. Elle a marqué également le début de la cérémonie officielle en mémoire des victimes qui a eu lieu au Mémorial situé sur les lieux du drame.

À quelques mètres de là, l'association AZF Mémoire et Solidarité, essentiellement composée des anciens employés de Grande Paroisse, filiale de Total et propriétaire du site, s'est recueillie à 10h sur la stèle érigée en hommage aux disparus. « Depuis les toutes premières commémorations, nous nous sommes toujours réunis ici. Et même si, depuis, les élus ont fait dresser un mémorial, nous resterons devant notre stèle, avec les ex-salariés », explique Jacques Mignard, le président de l'association.

Deux kilomètres plus loin, une troisième cérémonie était organisée, à 10h, par un autre collectif, celui des sinistrés, sur le rond-point du 21 septembre 2001. « Jamais nous ne nous joindrons aux anciens salariés qui sont à la solde de Total, ni aux élus. Je suis d'ailleurs très en colère contre Jean-Luc Moudenc qui a comparé l'incendie de Notre-Dame-de-Paris à l'explosion d'AZF », lance Pauline Miranda, présidente des Sinistrés du 21 septembre 2001. Rappelant que, « à Toulouse, il y a eu des morts ».

Autant de tensions qui sont, cette année, ravivées par l'approche, le 7 novembre prochain, de l'audience durant laquelle la Cour de cassation examinera les pourvois de Grande Paroisse et de son directeur. Si les anciens salariés souhaitent la réouverture de l'enquête et la tenue d'un quatrième procès, les sinistrés, eux, se satisfont de la condamnation de la filiale de Total.

Séverine Sarrat ✍

EN ABRÉGÉ

JEAN-LUC MOUDENC sans étiquette ?



Dans la lettre de déclaration de candidature envoyée aux Toulousains par Jean-Luc Moudenc, le maire annonce partir au combat sans investiture officielle. Les partis politiques ne seront toutefois pas absents de sa liste. Les négociations se poursuivent avec LREM tandis que le soutien de LR est tout acquis.

« Je souhaite rassembler. Porter un projet toulousain pour les Toulousains. C'est pour cela que je n'ai sollicité aucune investiture. » Jean-Luc Moudenc a été clair, il ne veut pas partir dans ce « combat ardu au résultat incertain » avec une étiquette sur le dos. Pour autant, s'il poursuit sa démarche entamée en 2013 d'inclure 50 % de citoyens non encartés sur sa liste, l'actuel édile assure que les partis ont un rôle important à jouer et qu'ils sont les bienvenus « selon les règles fixées ». Ainsi, il a laissé aux différents mouvements politiques désireux de soutenir son projet et sa liste "Aimer Toulouse", jusqu'au 30 octobre pour se déclarer. Ces derniers auront jusqu'au 1^{er} décembre pour proposer des candidats et la liste définitive sera arrêtée avant Noël. « Je vois naturellement les partis qui composent la majorité actuelle, s'ils le souhaitent, rejoindre ce projet », a-t-il précisé. Cela inclurait donc LREM, « avec qui les discussions sont lancées » et qui compte aujourd'hui cinq élus.

« Il n'y a pas de tension concernant la présence de LREM sur la future liste. Je suis membre des Républicains et fidèle à ma famille », a ajouté Jean-Luc Moudenc. Alors que le parti n'a pas encore désigné son président au niveau national, Laurence Arribagé, cheffe de file en Haute-Garonne, est sur la même ligne. Elle confirme : « LR sera partie intégrante de ce projet, comme nous le sommes depuis 2014. » Mais elle reprend les propos de Christian Jacob, candidat à la présidence des Républicains, sur le fait qu'il n'y aura pas d'accord national entre LR et En Marche. « Il a cependant assuré qu'il ne viendrait pas se mêler de ce qui se passera en local. Les partis sont aujourd'hui affaiblis. Vouloir partir seul, c'est prendre le risque de perdre », juge Laurence Arribagé. Une position qu'elle souhaite adopter dans l'ensemble du département.

À six mois du scrutin, Jean-Luc Moudenc s'est par ailleurs affiché comme le candidat du « pragmatisme » et de « l'équilibre », « défenseur des valeurs républicaines » face au danger « du populisme nourri par l'idéologie, du dogmatisme de la coalition rouge-verte des ultras » d'un Archipel Citoyen qu'il n'a jamais nommé.

Paul Périé ✍

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

LE PS s'éloigne d'Archipel Citoyen

À L'AMIABLE. Pendant la conférence de rentrée du Conseil départemental, ce jeudi 19 septembre, les responsables du Parti socialiste haut-garonnais ont détaillé les éléments qui les séparent du mouvement Archipel citoyen en vue des élections municipales de 2020. La rupture semble consommée.

Comme c'est souvent le cas lors des conférences de rentrée du Conseil départemental de Haute-Garonne, on finit par évoquer la politique. D'autant que Sébastien Vincini, le trésorier de l'institution, est aussi le premier secrétaire fédéral du Parti socialiste, très engagé dans la campagne des municipales de 2020 : « On part à la reconquête. Il y a des discussions très avancées avec les communistes, Génération.s et d'autres formations de gauche... Il y en existe plus d'une dizaine à Toulouse ! » Cette coalition se concentre dans le mouvement Une énergie nouvelle (Une), menée par Nadia Pellefigue.

En face, Archipel citoyen rassemble, entre autres, EELV, la France insoumise et quelques anciens adhérents du PS, comme le conseiller municipal et communautaire Romain Cujives, qui vient tout juste de le quitter. Le collectif a mis en place un système innovant de désignation de ses candidats, qui entend refléter au mieux les aspirations des habitants : « Je ne juge pas le concept, tant mieux s'il aboutit. Peut-être allons-nous même assister à l'avènement d'un nouveau modèle », avance Sébastien Vincini. « Mais je constate depuis cinq mois, que les membres d'Archipel citoyen passent leur temps à chercher comment ils vont constituer leur liste. Il faudrait plutôt qu'ils s'intéressent aux Toulousains. » Pour Georges Méric, le président du Conseil départemental, la différence entre les deux formations s'explique dans la place que chacune laisse au citoyen dans les prises de décision : « En tant qu'élus socialistes, nous pratiquons les coconstructions depuis quatre ans et demi. Nous n'avons pas de leçon à recevoir en la matière »... Mais l'élu considère que l'élan participatif a ses



Sébastien Vincini (à gauche) et Georges Méric (à droite)

limites : « Si l'on élit des gens, c'est pour qu'ils tranchent. Sinon, c'est le referendum permanent. » Sébastien Vincini d'enfoncer : « Dans l'action, parfois, il est inutile de discuter et de confronter des points de vue inconciliables. Cela entraîne des situations de blocage extrême. » Enfin, quand on lui fait remarquer que le PS haut-garonnais a perdu 40 % de ses adhérents depuis cinq ans, le premier secrétaire répond : « Nous sommes toujours la première fédération de France. C'est vrai que nous avons subi des revers, des défaites, voire des humiliations électorales. Pour autant, nous ne sommes pas dans une illusion d'influence. Nous agissons concrètement, au quotidien, dans les cantons, auprès des associations et des comités de quartier. Le PS ce n'est pas qu'un logo. »

Philippe Salvador ✍

Municipales : Génération.s veut RÉCONCILIER LA GAUCHE



Alors que les relations semblent se distendre entre les différentes forces de gauche en vue des municipales, Génération.s entend jouer les conciliateurs. Reprenant certaines critiques émises par le Parti socialiste sur la méthode d'Archipel Citoyen, les membres du mouvement fondé par Benoît Hamon ne désespèrent pas pour autant de parvenir à une liste commune dès le premier tour. Ils ont ainsi publié un texte pour proposer un mode alternatif de rassemblement. « L'idée est de donner une place à tous, tant aux partis qu'aux dynamiques citoyennes », explique Isabelle Hardy, présidente du groupe au conseil municipal.

Vos ANNONCES LÉGALES dans votre hebdo

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

Tarif de Publication : L'annonce légale est facturée en fonction du nombre de lignes publiées selon les normes fixées par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. La version consolidée du 1^{er} janvier 2019, fixe le prix de la ligne à 4.16€ HT pour le département de la Haute-Garonne.



ENQUÊTES PUBLIQUES



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU RIVEL (SUR LES COMMUNES DE BAZIÈGE ET DE MONTGISCARD)

du 14 octobre au 18 novembre 2019

1. Description de l'opération soumise à enquête

Cette opération vise à réaliser une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'une superficie d'environ 110 hectares sur les communes de Baziège et de Montgiscard afin d'y accueillir essentiellement des entreprises à vocation industrielle, de services, d'artisanat, de conception et de recherche.

L'aménagement de cette ZAC prévoit :

- la réalisation des chaussées de circulation dans la zone ;
- la réalisation de cheminements doux à travers les cheminements piétonniers ou mixtes piétons/cycles ;
- un passage supérieur de la traversée de voie ferrée dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n° 201 ;
- un ouvrage de franchissement du Rivel ;
- la réalisation d'aménagements paysagers en accompagnement des voiries et des constructions ;
- la mise en place de dispositifs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et alimentation en eau potable ;
- la recherche d'un évitement, voire d'un moindre impact sur l'environnement.

Ce projet entend satisfaire les objectifs suivants :

- renforcer le pôle d'équilibre, à l'échelle de l'agglomération, des communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard ;
- offrir des emplois sur le secteur sud du SICOVAL ;
- améliorer et sécuriser les déplacements et la circulation dans le secteur (en particulier : suppression du passage à niveau n° 201, déviation et sécurisation de la route départementale 16, connexions avec le village de Baziège) ;
- mettre en œuvre cette ZAC dans une démarche ISO 14001, afin d'assurer notamment : l'intégration du projet au milieu physique et humain existant ; affirmer une trame verte paysagère s'inscrivant dans la continuité de l'existant ; favoriser des modes alternatifs de transport ; intégrer la qualité environnementale au cœur du projet en économisant et en confortant les ressources naturelles.

Sa réalisation nécessite :

- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Rivel ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- la détermination des parcelles à frapper de servitude de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) applicables aux communes de Baziège et de Montgiscard ;
- une autorisation environnementale unique ;
- la suppression du passage à niveau n° 201.

L'étude d'impact de ce projet vaut également évaluation environnementale de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

2. Autorité responsable du projet

La réalisation de cette opération relève de la compétence de la communauté d'agglomération du SICOVAL - 65 rue du chêne vert - 31670 Labège - Tél : 05 62 24 02 02 - <https://www.sicoval.fr/fr/accueil.html>

Toute information peut être demandée auprès de celle-ci.

3. Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend les objets suivants :

- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC du Rivel ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- la détermination des parcelles à frapper de servitude de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) applicables aux communes de Baziège et de Montgiscard ;
- une autorisation environnementale unique ;
- la suppression du passage à niveau n° 201.

4. Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités intéressées et de leurs groupements

La formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable, les collectivités intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'étude d'impact réalisée sur ce projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

Les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements ainsi que l'information relative à l'absence d'observations émises par certaines de ces instances doivent être insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrive

5. Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 36 jours entiers et consécutifs, du lundi 14 octobre au lundi 18 novembre 2019 inclus.

6. Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes d'Ayguevives, de Baziège et de Montgiscard.

La communauté d'agglomération du SICOVAL, 65 rue du chêne vert, 31670 Labège, est désignée siège de l'enquête.

7. Composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse

Président :
- Monsieur Claude OLIVIER

Membres de la commission :
- Monsieur Jean-Louis BRESSOLLES ;
- Monsieur Gérard BELLECOSTE.

8. Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

° Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête unique restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les administrations suivantes :

- au siège de la communauté d'agglomération du SICOVAL, 65 rue du chêne vert, 31670 Labège ;
- à la mairie d'Ayguevives, place du fort, 31450 Ayguevives ;
- à la mairie de Baziège, 16 avenue de l'Hers, 31450 Baziège ;
- à la mairie de Montgiscard, 17 grand rue, 31450 Montgiscard

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération du SICOVAL depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux précités.

° Sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrive

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité 1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

□ 9. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

° Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des sièges des administrations publiques listées ci-dessus.

° Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

° S'adresser par courrier postal ou électronique à la commission d'enquête

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à la commission d'enquête :

- **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du SICOVAL, 65 rue du chêne vert, 31670 Labège, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête ZAC du Rivel ». Ne seront pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

- **soit par courrier électronique en se rendant sur le site internet suivant :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

° Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations consignées sur les registres d'enquête disponibles sur support papier dans les lieux d'enquête seront annexées, au fur et à mesure, au registre dématérialisé déposé au SICOVAL, siège de l'enquête, et accessibles sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

° Rencontrer la commission d'enquête en quatre lieux différents

° Le public est invité à rencontrer la commission d'enquête lors de ses sept permanences suivantes :

° Au siège de la communauté d'agglomération du SICOVAL :

- Lundi 14 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- Lundi 18 novembre 2019 de 14 h à 17 h.

° À la mairie d'Ayguésvives :

- Jeudi 7 novembre 2019 de 14 h à 17 h

° À la mairie de Baziège :

- Vendredi 25 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- Mercredi 13 novembre 2019 de 9 h à 12 h

° À la Mairie de Montgiscard :

- Lundi 21 octobre 2019 de 14 h à 17 h
- Samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 12 h

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

□ 10. Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tout droit à indemnité.

□ 11. Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège du SICOVAL, aux mairies d'Ayguésvives, de Baziège et de Montgiscard, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction de la citoyenneté et de la légalité — 1 place Saint-Étienne – 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetezacrivel

□ 12. Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête :

- Le préfet de la Haute-Garonne soumettra pour avis aux maires de Baziège et de Montgiscard le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de leur commune respective, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint. Si les conseils municipaux de ces communes ne se sont pas prononcés sur cette question dans le délai de deux mois à dater de cette saisine, leur avis sera réputé favorable ;

- par application des articles L.126-1 du code de l'environnement et L.122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le préfet de la Haute-Garonne demandera au président de la communauté d'agglomération du SICOVAL d'inviter son organe délibérant à se prononcer, dans un délai qui ne pourra excéder six mois à dater de la date de clôture de l'enquête, par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de réalisation de la ZAC du Rivel.

À l'issue et au vu des décisions prises sur les sujets abordés aux alinéas ci-dessus, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- * sur l'utilité publique de l'opération ;
- * sur la mise en compatibilité des PLU des communes de Baziège et de Montgiscard ;
- * sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation ;
- * sur l'instauration de servitudes de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés ;
- * sur l'autorisation environnementale unique, au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, des mêmes travaux ;
- * sur la suppression du passage à niveau n° 201.

Toulouse, le 14 août 2019
Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, Signé : Cécile Lenglet



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 196 (SUR LA COMMUNE D'ESCALQUENS)

du 14 octobre au 15 novembre 2019

□ 1. Description de l'opération soumise à enquête

Le projet est situé sur la commune d'Escalquens, sur la route départementale n° 79

Sa réalisation nécessite :

- la déclaration d'utilité publique du projet ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- La décision de suppression du passage à niveau n° 196.

□ 2. Autorité responsable du projet

La réalisation de cette opération relève de la compétence du département de la Haute-Garonne – 1 Boulevard de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex - Tél : 05 34 33 32 31 - www.haute-garonne.fr

Toute information peut être demandée auprès de celui-ci.

□ 3. Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend les objets suivants :

- la déclaration d'utilité publique du projet ;
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;
- La décision de suppression du passage à niveau n° 196.

4. Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités intéressées et de leurs groupements

La formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'étude d'impact réalisée sur ce projet.

Les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements ainsi que l'information relative à l'absence d'observations émises par certaines de ces instances doivent être insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

5. Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 33 jours entiers et consécutifs, du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2019 inclus.

6. Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans la commune d'Escalquens.

7. Identité du commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse

Monsieur Jean-Paul MARCHIONI

8. Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

° Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête unique restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête à la mairie d'Escalquens, Place François Mitterrand, 31750 Escalquens, Tél : 05 62 71 73 73, www.escalquens.fr

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public en mairie d'Escalquens depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux précités.

° Sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité 1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse Cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

9. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

° Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Escalquens, comme précisé au point 8 ci-dessus.

° Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

° S'adresser par courrier postal ou électronique au commissaire enquêteur

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, au commissaire enquêteur :

- **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : département de la Haute-Garonne – 1 Boulevard de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête suppression du passage à niveau n° 196 ». Ne seront pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

- **soit par courrier électronique en se rendant sur le site internet suivant** : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

° Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations consignées sur les registres d'enquête disponibles sur support papier dans les lieux d'enquête seront annexées, au fur et à mesure, au registre dématérialisé et accessibles sur le site internet suivant : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

° Rencontrer le commissaire enquêteur en mairie d'Escalquens

Le public est invité à rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses quatre permanences assurées en mairie d'Escalquens les jours et heures qui suivent :

- Lundi 14 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14 h à 17 h
- Mercredi 6 novembre 2019 de 9 h à 12 h
- Vendredi 15 novembre 2019 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

10. Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tout droit à indemnité.

11. Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège du département de la Haute-Garonne et en mairie d'Escalquens, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction de la citoyenneté et de la légalité – 1 place Saint-Étienne – 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet : www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesuppressionpn196

12. Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête :

Dans un délai de six mois à dater de la fin de l'enquête, le département de la Haute-Garonne se prononcera sur l'intérêt général du présent projet par une déclaration de projet.

Enfin, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- * sur l'utilité publique de l'opération ;
- * sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation ;
- * sur la décision de suppression du passage à niveau n° 196.

Toulouse, le 14 août 2019

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Muret, Signé : Cécile Lenglet

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une SASU dénommée **DE FACTO** par acte sous seing privé en date du 18.09.2019 au capital de 3.000 € ayant son siège social : 5 Lot. le Clos de la Croix 31850 BEAUPUY, et dont l'objet social consiste en : L'activité de conseil, assistance maîtrise d'ouvrage pour les logiciels à destination des commerciaux L'accompagnement et la formation en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre ; durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE ; Président : Mr Yannick DUCLOS demeurant 5 lot. Le Clos de la Croix 31850 BEAUPUY ; Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède ; Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Pour avis


Lionel PUECH-COUTOULY
Avocat à la Cour
7 rue du Rempart Saint-Etienne
31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 19/09/2019, il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : **SCI FIRST SR**
Forme : Société civile immobilière
Objet : l'acquisition de la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'immeubles
Siège social : 3 rue Paul Rocaché – 31100 TOULOUSE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 1.000 € euros divisé en 100 parts.
Agrément : toute cession sauf entre associés.
Gérant : Monsieur Sébastien RUE, demeurant 21 rue François Ayrat – 31200 TOULOUSE.
RCS TOULOUSE.

Pour avis,
Le gérant

Avis de constitution

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : **ALH TRANSPORT**
SIÈGE SOCIAL : 9 Chemin Gaylar, 31270 CUGNAUX
OBJET : Transports publics routiers de marchandises avec des véhicules de moins de 3.5 tonnes
Location de véhicules industriels avec conducteur avec des véhicules de moins de 3.5 tonnes
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 3 600 euros
GÉRANCE : Madame AL OGLAH Yamina, demeurant 6 Rue Jules Amilhau, 31100 TOULOUSE
IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour avis,
La Gérance

Par acte SSP du 11/09/2019, a été constituée une SASU dénommée : **AM Global**. Siège social: 6 rue Maurice Hurel 31500 Toulouse. Capital: 1000 €. Objet: bardage. Président: CASSIN Ludovic, 3 rue Rosa Parks, Appt 2, 31300 Toulouse. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse. Cessions d'actions : libres.

Par acte SSP du 24/09/2019 il a été constitué une **SCI** dénommée :
SCI DEBOMA
Siège social: 405 bis route de toulouse 31600 SEYSSES
Capital: 900 €
Objet: Suivant un acte ssp en date du 24/09/2019, il a été constitué une SCI
Gérant: Mme NOWICKI Marion 405 bis route de Toulouse 31600 TOULOUSE
Cession des parts sociales: Cession de parts libres entre les associés.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE

AVIS DE CONSTITUTION
Forme : SCI
Dénomination : **SCI FAGE 31**
Capital : 100€
Siège social : 50 boulevard de strasbourg 31000 TOULOUSE
Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droit de vote : sans objet
Clause restreignant la libre cession des actions : L'agrément des cessions de parts sociales qui fait l'objet d'un article ci-après, est confié à la collectivité des associés
Gérant : M. FAGE Jean-Damien demeurant 9 impasse des pinsons 31 140 St Alban, pour une durée indéterminée

Suivant un acte ssp en date du 17/09/2019, il a été constitué une SAS
Dénomination : **AVIATEUR**
Siège social : 86 Rue De Negreneys 31200 TOULOUSE
Capital : 2000 €
Activités principales : fabrication de bière
Durée : 99 ans
Président : Mme NARBONA Vanessa 86 Rue De Negreneys 31200 TOULOUSE
Directeur général : M. LAFON Sébastien 86 Rue De Negreneys 31200 TOULOUSE
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Immatriculation

Par acte du 01/08/19, il a été constitué une SCI dénommée : **GREMA** Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers sans porter atteinte au caractère civil de la société. Siège social : 170 Rue de Périole - Bat d'escalier M - 31500 TOULOUSE Capital : 30000€ Gérance : Mr Marc HERICHER demeurant 170 Rue de Périole - Bat d'escalier M - 31500 TOULOUSE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE.



Maître Grégoire PETUAUD-LETANG
Notaire
16, avenue Charles de Gaulle,
emplacement N°2.
31130 BALMA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Grégoire PETUAUD-LETANG, Notaire titulaire d'un Office Notarial individuel sis à BALMA (31130), 16, avenue Charles de Gaulle, emplacement numéro 2, le 31 août 2019, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

RAISON SOCIALE : **LES 5 FILLES HAUTEFEUILLE**

FORME : SOCIÉTÉ CIVILE régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil.

CAPITAL : CENT EUROS (100,00 EUR)
SIEGE SOCIAL : 1 Chemin de Rebeillou, 31130 FLOURENS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société, l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires, la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés, le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 années
APPORTS EN NUMÉRIQUE : Monsieur Jean-Louis BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE : CINQ EUROS (5,00 EUR), Madame Gwenola BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE : CINQ EUROS (5,00 EUR), Mademoiselle Alette BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE : DIX-HUIT EUROS (18,00 EUR), Mademoiselle Constance BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE : DIX-HUIT EUROS (18,00 EUR), Mademoiselle Quitterie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE : DIX-HUIT EUROS (18,00 EUR), Mademoiselle Hermine BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE : DIX-HUIT EUROS (18,00 EUR).

CESSION DE PARTS : librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

ASSOCIÉS : 1) Monsieur Jean-Louis Marie Joseph BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, demeurant à FLOURENS (31130), 1 chemin de Rebeillou 2) Madame Gwenola Geneviève Marie Andrée Joseph GUESDON-VENNERIE, demeurant à FLOURENS (31130) 1 chemin de Rebeillou. 3) Mademoiselle Alette Cécile Jeanne Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, demeurant à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009), 34 rue de Londres. 4) Mademoiselle Constance Blandine Geneviève Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, demeurant à BORDEAUX (33000) 62 rue du Hâ, 5) Mademoiselle Quitterie Gabrielle Golvine Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, demeurant à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), 9 rue Caroline. 6) Mademoiselle Hermine Armelle Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, demeurant à FLOURENS (31130), 1 chemin de Rebeillou. 7) Mademoiselle Victoire Domitille Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, demeurant à FLOURENS (31130), 1 chemin de Rebeillou.

GERANCE : Monsieur Jean-Louis BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE.
IMMATRICULATION : RCS TOULOUSE

Pour Avis
Le Notaire

atelier marief
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.000 €
20 rue Pierre Rubens
31200 TOULOUSE

Avis de constitution

Suivant un acte ssp à TOULOUSE (31) du 24/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : atelier marief ; **Forme sociale** : S.A.S. **Capital social** : 7.000 €. **Siège social** : 20 rue Pierre Rubens 31200 TOULOUSE. **Objet social** : Le commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais et accessoires, Les créations et composition florales, La fabrication et la vente de fleurs naturelles et artificielles, L'activité de fleuriste, Le négoce de tous végétaux, Le service de livraison de compositions florales au profit des clients, Des ateliers autour de la fleur, de la commercialisation de la fleur, **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. **Président** : Mme Marie-France SYLVESTRE demeurant 20 rue Pierre Rubens 31200 TOULOUSE, **Directeur général** : M. Jean-Claude MOLINIER demeurant 20 rue Pierre Rubens 31200 TOULOUSE **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Clauses restreignant la libre cession des actions** : Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément des associés, pris par décision extraordinaire, le cédant ne prenant pas part au vote. Immatriculation de la Société au R.C.S. de TOULOUSE (31).

Pour avis
Le Président.



Etude de Notaire « NOTALIFE » SELARL
Titulaire d'un Office Notarial à COUFOULEUX (Tarn), 57 Avenue Jean Berenguier

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me LABASSA, Notaire Associé de la SELARL NOTALIFE, notaire à COUFOULEUX, 57 Avenue Jean Berenguier le 17 septembre 2019 a été constituée une société civile immobilière dénommée «**SCI DE LA PLACE D'ARMES**» ; durée 99 ans ; capital social 1.500,00 euros formé d'apports en numéraire divisés en 150 parts de 10 euros chacune numérotées de 1 à 150, attribuées aux associés : Monsieur Bruno KELLER, 75 parts numérotées de 1 à 75, Monsieur Thibaud OTTAVIANI, 75 parts numérotées de 76 à 150 ; Siège social : RIEUMES (31370), 10 Place d'Armes ;

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et à titre exceptionnel, la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, tant en France qu'à l'étranger, l'administration et la gestion du patrimoine social et notamment la conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupations onéreuses ou gratuites Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement Et plus généralement, toutes opérations juridiques ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale. Monsieur Bruno KELLER domicilié à CUGNAUX (31270) 22 Chemin Hautpoul et Monsieur Thibaud OTTAVIANI, domicilié à TOULOUSE (31200) 1 rue Colette sont nommés gérants pour une durée indéterminée ; La société sera immatriculée au RCS de TOULOUSE.

Pour avis



6, place de l'Hotel de Ville
32600 L'ISLE JOURDAIN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Toulouse en date du 9/09/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : **T.H.L PROMOTION**
SIEGE SOCIAL : 775 route des très caps - 31330 MERVILLE
OBJET : Promotion immobilière, construction, commercialisation des biens, lotisseur, location immobilière, achat d'immeubles bâtis ou non bâtis, de droits immobiliers, de terrains, vente en totalité ou par fractions de ces mêmes biens, et marchands de biens ;
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 5 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
AGREMENT : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité extraordinaire.
PRESIDENT : Thomas, Jean-Marie LARRIBERE, demeurant 775 Route des très caps - 31330 MERVILLE,
DIRECTEUR GENERAL : Hugo, Joseph LARRIBERE, demeurant zone proxima rue Lanoux 31330 GRENADE,
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis,
Le président,

Avis de constitution

En date du 1er Septembre 2019, il a été constituée la société suivante :
FORME : SARL
DENOMINATION : **M.D FINANCE**
SIEGE SOCIAL : 17 route de Narbonne Apt 2001 Résidence les portes d'Asgard 31320 AUZEVILLE TOLOSANE
OBJET : Prise de parts sociales et d'actions dans toutes sociétés
DURÉE : 99 ANS
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : MARCHADIER David, demeurant 17 route de Narbonne Apt 2001 Résidence les portes d'Asgard 31320 AUZEVILLE TOLOSANE
Immatriculation au RCS TOULOUSE

Pour avis,
La Gérance



Etude de Maître Hélène CHAVIGNY
Notaire
à BESSIERES (Haute-Garonne),
84 Faubourg des Arts.

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Hélène CHAVIGNY, Notaire à BESSIERES, 84 Faubourg des Arts, le 17 septembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI CO-LOC**.

Le siège social est fixé à : TOULOUSE (31300), 23 rue Roquemareuil étage 4.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur ORO et Monsieur YOUT.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE

Pour avis
Le notaire.



SCP DESSART-DEVIERS
Avocats
5, rue Tolosane 31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS du 28 août 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : **SAS MMI EVENTS**

Siège social : 2, Chemin de la Gare à CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (31620)
Objet social : La création, l'organisation, l'animation et l'accompagnement de tout événement public, privé ou associatif tels que les séminaires, salons professionnels, inaugurations, fêtes, voyages, team building, mise en relation professionnelle, conventions ;

Durée de la société : 99 années à compter de la date l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1200 euros en numéraires

Présidence : Monsieur Nils GALLET demeurant 163, route de Magne à FONSORBES (31470)

Clauses relatives aux cessions des parts : Cession à associés et à des tiers non associés ; Agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la société : Au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis, la Gérance

Avis de constitution

Société coopérative par actions simplifiée à capital variable « **QUI VIVRA BERAT** ». Par acte sous seing privé en date du 18 septembre 2019, il a été constituée une société coopérative par actions simplifiée à capital variable, dont le capital à la création est de 8000 € et dont le capital social ne peut être ni inférieur à 8000 € ni réduit du fait d'annulation des parts en dessous du quart du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la coopérative. Siège social : 17 bis chemin du Canal 31170 TOURNEFEUILLE. Objet : Créer des logements et des espaces à usage commun et fournir la jouissance de logements associés et contribuer au développement de leur vie collective. Durée : 99 ans. Président : Madame Joëlle REYNAUD demeurant 68 chemin Labadie 32000 AUCH. Directeur général : Madame Marie-Claire AUDUBERT demeurant 17 bis chemin du Canal 31170 TOURNEFEUILLE. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Suivant un acte ssp en date du 04/09/2019, il a été constituée une SAS
Dénomination : **SARA FASHION**
Nom commercial : Sara cash & carry
Siège social : 25 Rue Des Sept Troubadours 31000 TOULOUSE
Capital : 500 €
Activités principales : cyber café, épicerie et point de livraison
Durée : 99 ans
Président : M. HAQUE Nazmul 18 Rue Des Mention 31400 TOULOUSE
Cession d'actions : libre
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 17 septembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique
DENOMINATION : **MORESTO31**
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 4 Impasse de Rasyere, 31300 TOULOUSE

OBJET : Achats, ventes de matériels de restauration neufs et d'occasion
DURÉE : 99 Années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT DES CESSIONS : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

ORGANES SOCIAUX
Nomination sans limitation de durée.
Président : Monsieur MOHAMMAD Naser, demeurant 4 Impasse de Raseyre, 31300 TOULOUSE
IMMATRICULATION : RCS de TOULOUSE

Pour Avis et Insertion

Suivant acte sous seing privé en date du 03.09.2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **J2M** - Forme : Société civile immobilière - Siège social : 2, rue Cécile Brunschvicq - 31000 TOULOUSE - Objet : L'acquisition, la détention, de tous biens et droits réels immobiliers. La construction de tout immeuble ou bien immobilier, l'administration et la gestion du patrimoine social notamment par la conclusion tous baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite - Durée : 99 ans - Capital : 900 euros - Gérance : Mme COHEN SOLAL Johanna épouse AZOULAY demeurant 28, rue du pont Guilhemery appt C301 - 31 000 TOULOUSE ; Mr ADAM Matthieu demeurant 31 allées du trézégat - 31780 CASTELGINEST ; Mme PALAZE Marie épouse NEFNAU demeurant 19, rue des abeilles - 31140 AUCAMVILLE - Clauses relatives aux cessions de parts ; Agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés pour toutes cessions. Immatriculation : au RCS de TOULOUSE

Pour avis

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, pour 99 ans, d'une SAS unipersonnelle en cours d'immatriculation au RCS de Toulouse, dénommée **DIRECT TOPO**, au capital de 2.000 €; dont le siège est à As Batanes (31230) ANAN et ayant pour objet l'intermédiation, la représentation en négoce, achat, vente, négoce, courtage, location, distribution, import-export de matériel électronique et informatique. M. André MASTROIANNAKIS demeurant As Batanes (31230) ANAN est nommé Président pour une durée indéterminée. Tout associé peut participer aux décisions collectives; pour l'exercice du droit de vote une action donne droit à une voix. Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique s'effectuent librement. Toutes autres transmissions sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis,



Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **OCCITANES FACADES**

FORME : Société à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL : 11 RUE JEAN WEBER VILLA 1 - 31100 -TOULOUSE

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement Ravalement de façades, Isolation extérieure, Peinture, Bardage
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : YUKSEL Huseyin demeurant 11RUE WEBER- VILLA 1- 31100 - TOULOUSE
IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,

Suivant un acte ssp en date du 18/09/2019, il a été constitué une SCI
Dénomination : **KARBONNE**
Siège social : 26 Impasse Clos Des Vignes 31600 MURET
Capital : 100 €
Activités principales : achats, ventes, location de bien immobilier
Durée : 99 ans
Gérant : M. ERRAJI Youssef 26 Impasse Clos Des Vignes 31600 MURET
Cession de parts sociales : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

CESSIONS FONDS DE COMMERCE



Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte reçu par Me NA-POLY-PUENTE, notaire à TOULOUSE, le 10 septembre 2019, enregistré au Service de l'Enregistrement de Toulouse 3, le 17/09/2019 DOSSIER 2019 00009401 réf 2019 N 879.

La société dénommée **FRANCE QUI-CK SAS**, société à responsabilité limitée, au capital de 92 225 000,00 EUR, dont le siège social est à LA PLAINE SAINT DENIS (93210), 50 avenue du Président Wilson, Parc des portes de Paris, bâtiment 123, identifiée sous le numéro SIREN 950026914 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BOBIGNY.

A cédé à la société dénommée **BOUM FRIED CHICKEN**, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000,00 EUR, dont le siège social est à TOULOUSE (31100), 152 rue Nicolas Vauquelin, identifiée sous le numéro SIREN 853613776 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de TOULOUSE.

Un fonds de commerce de **RESTAURATION RAPIDE DE TYPE HAMBURGER**, exploité à TOULOUSE (31100), 152 rue Vauquelin, connu sous le nom commercial « **QUICK** », identifié au RCS de TOULOUSE 950 026 914 avec tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds.

Moyennant le prix de 100.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 80.000 € et au matériel, mobilier commercial et outillage pour 20.000 €.

Propriété et entrée en jouissance au jour de la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, en la SCP MAS & ASSOCIES, 2 rue Condeau, 31200 TOULOUSE.

Pour insertion



Acte de vente de fonds artisanal et de commerce

Suivant acte sous seing privé à TOULOUSE en date du 2 septembre 2019, enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT TOULOUSE le 18 septembre 2019, Dossier 2019 00009305, Référence 3104P61 2019 A 03768.

La Société **TAMARGO PARQUETS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 14.106,25 €, ayant son siège social 2 Impasse de Franczal à PORTET SUR GARONNE (31120), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 409 296 498,

A cédé à la Société **CAPONE INC**, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €, ayant son siège social 2 Impasse de Franczal à PORTET SUR GARONNE (31120), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 852 510 700.

Un fonds de commerce de Négoce et pose de parquets bois, revêtements de sols, murs et carrelages sis et exploité 2 Impasse de Franczal à PORTET SUR GARONNE (31120), connu sous l'enseigne TAMARGO PARQUETS, avec tous les éléments le composant et nécessaires à son exploitation.

Moyennant le prix de 180.000 € La date d'entrée en jouissance a été fixée au 2 septembre 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, chez Me Kiêt NGUYEN, Avocat, 61 rue de la Pomme à TOULOUSE (31000), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 23/09/2019, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Toulouse le 25/09/2019, Dossier 2019 00010122, référence 3104P61 2019 A 04141, la **SAS LA CUISINE DU BURGER** au capital de 1 000 €, RCS Toulouse 817 850 308, dont le siège social est à TOULOUSE (31500), 67 avenue Jean Rieux, représentée par son président, M. Mahmoud ROUIS, a cédé à la **SAS YAHYAOUI TACOS** au capital de 100 €, RCS Avignon 823 612 502, dont le siège social est à AVIGNON (84000), 58 avenue Monclar, représentée par son président, M. Ridouane YAHYAOUI, le fonds de commerce de restauration rapide, sis et exploité à TOULOUSE (31500), 67 avenue Jean Rieux. L'entrée en jouissance a été fixée au 23/09/2019. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 30 000 €. Les oppositions seront reçues chez Maître Yves REGNIER, avocat, 51 rue d'Alsace-Lorraine à TOULOUSE (31000). Elles devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

TRANSFERTS DE SIÈGE



Société d'Avocats
11 rue Antonin Mercier
31000 TOULOUSE

SCI IMMOBILIERE NOMA

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 24, avenue Marcel Dassault BP 55062 – 31033 TOULOUSE CEDEX 5
Transféré au : 25 bis avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE
511.303.398 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société SCI IMMOBILIERE NOMA de : 24, avenue Marcel Dassault BP 55062 – 31033 TOULOUSE CEDEX 5, à : 25 bis avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE, à compter du 29 juin 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 « Siège Social » des statuts.

L'avis précédemment publié est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
Ancienne mention : le siège social est fixé à : 24, avenue Marcel Dassault BP 55062 – 31033 TOULOUSE CEDEX 5.

Nouvelle mention : le siège social est fixé à : 25 bis avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE.

Pour avis.

MBI ENERGIE

société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : ZAC Bonne Source
9 rue Ernest Cognac
11100 NARBONNE
791079957 RCS NARBONNE

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée MBI ENERGIE a décidé de transférer le siège social de ZAC Bonne Source, 9, rue Ernest Cognac, 11100 NARBONNE au 57, boulevard de l'Embouchure, 31200 TOULOUSE, à compter du 1er mai 2019. Radiation du RCS de NARBONNE et nouvelle immatriculation au RCS de TOULOUSE. Président : M. Christophe BARBOSA, demeurant 47, rue du Sou, 11100 NARBONNE.

Pour avis, le président



Laetitia ESTEBE
Avocat
11 rue du Sénéchal 31000 TOULOUSE
www.estebe-avocat.fr

PI NEWOOD

Société par actions simplifiée
au capital de 550 000 €
Siège social : 5 rue de la Bourse
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 851 203 067

Aux termes d'une délibération du 06/09/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PINEWOOD a décidé de transférer le siège social du 5 rue de la Bourse 31000 TOULOUSE au 328 Chemin du Nègre 81660 PAYRIN-AUGMONTTEL à compter du 06/09/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

DECO JMC SAS

société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 4 Bis, avenue de la Gare - 34450 VIAS
RCS BEZIERS 831 622 303

Suite à l'AGE du 09/09/2019 il a été décidé de transférer le siège social comme suit :

Ancien siège social : 4 Bis, avenue de la Gare, 34450 VIAS

Nouveau siège social : 3, rue du Marclan, 31600 MURET

Présidente : Helga LOPES, 4 Bis, avenue de la Gare, 34450 VIAS

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence de la décision du tribunal de commerce de Toulouse

Pour avis, la présidente.

SARL D'PE

Capital Social : 5000,00 Euros
Siège Social : 9 Rue de Mones del Pujol – 31600 MURET
RCS TOULOUSE 502 492 077

L'assemblée générale des associés en date du 11.07.2019 a décidé le transfert du siège social au 25 Rue du Languedoc – 31 600 MURET à compter du 11.07.2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le représentant légal

FEELING

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 17 790 euros
Siège social : 8, rue Léon Gambetta - 31000 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 813 670 197

Aux termes des décisions de l'associée unique du 2 septembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré du 8 rue Léon Gambetta - 31000 TOULOUSE au 8 ter chemin du Douzillou à CASTELGINEST (31780) à compter de cette même date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Toulouse.

Pour avis

AUTO ECOLE JEANINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3, Rue de la République
31600 SEYSSES
RCS TOULOUSE 504 012 519

Par décision du 11/09/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 Rue de la République 31600 SEYSSES au 44 Route d'Éaunes 31600 MURET, à compter du 11/09/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

LES GOURMANDS DE SAINT-SERNIN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 18 043 Euros
Siège social : 10, rue de Quérigou
31100 TOULOUSE
813 217 841 RCS TOULOUSE

L'AGE des associés de la SARL LES GOURMANDS DE SAINT-SERNIN, du 2 septembre 2019, a décidé de transférer le siège social de la société à TOULOUSE (31000), 21, place Saint Sernin, avec effet rétroactif au 19 avril 2019. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2019 de la société **LADY TAXI**, SASU au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 15 rue de la Montjoie, 31170 TOURNEFEUILLE, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 819 133 190 et à effet du 23 septembre 2019 :

le siège social a été transféré du 15 rue de la Montjoie, 31170 TOURNEFEUILLE au 3 chemin de la Parisette, 31270 CUGNAUX.

En conséquence de ces modifications, l'article 4 des statuts a été modifié.



Notaire

Aux termes d'une AGE du 01/09/2019, les associés de la **SCI RAMIREZ**, au capital de 91.469.41 €, SIREN 414 799 601 (RCS TOULOUSE), ont décidé de transférer le siège social de SAINT-JEAN (31240), 14 Allée Victor Hugo à CASTELMAUROU (31180), 5 A Chemin de Pissebaque, à compter de la même date et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour avis - Le gérant.

GE3F

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège : 1 Avenue Pierre Durand
31470 FONSORBES
533273512 RCS de TOULOUSE

Par décision de l'AGE du 02/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 1975 Route de tarbes 31470 FONSORBES. Mention au RCS de TOULOUSE.

Forme : SARL. Dénomination : **LE LUDION**, au capital de 120000 €, 334256120 RCS Toulouse. L'AGE Extraordinaire du 31/10/2018 a décidé de transférer le siège social de la société du 302 avenue de Fronton 31200 TOULOUSE au 9 rue Ninau 31000 TOULOUSE à compter du 01/12/2018. Modifications au RCS TOULOUSE.

MODIFICATIONS STATUTAIRES



LA POULE KIWI sas au capital de 100000€. Siège: 11 route de Montbrun - 31450 MONTGISCARD. RCS Toulouse 753941236 L'AG du 11/09/19 a décidé, à compter du 8/10/19, de : prendre acte de la démission de David SIBONY de ses fonctions de Directeur général. Dépôt légal au rcs de Toulouse.

SCP ARNAUD V. LAVILLE LAMBERT - CALVET COMBRET

Office Notarial à RODEZ (12)
19 rue Maurice Bompard

CR IMMOBILIER

SCI au capital de 500 euros
Siège social : 255 route de Nohic
31620 FRONTON
RCS TOULOUSE 504 115 239

Aux termes d'un acte reçu par Me T ARNAUD le 12/07/2019, les associés ont désigné Camille RUIZ et Matthieu RUIZ, 7 rue de Falhières 31620 CASTELNAU D ESTRETEFONDS comme gérants en remplacement de Cyril RAYNAUD démissionnaire à compter du 12/07/2019

Pour avis
Me ARNAUD

SOCIETE dénommée LYNX

Société civile immobilière
Au capital de 3.048,98€
Siège social : 39 rue Jean Cocteau – 31700 BLAGNAC
R.C.S. TOULOUSE : 343.257.937

Avis de changement de gérance

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/04/2019 et suite au décès de Monsieur Jean-Claude GRAFFANT, gérant, en date du 16 décembre 2008, Madame Martine DECORNET, veuve GRAFFANT, demeurant à BLAGNAC (31700) 39 rue Jean Cocteau a été nommée gérante de la société à compter du 30/04/2019.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

SARL TA BOX

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : Chemin de Monpapo
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
810 377 457 RCS TOULOUSE

Il résulte de l'assemblée générale des associés en date du 4 septembre 2019 la nomination, en qualité de nouveau gérant, avec effet à compter de cette date, de M. Stéphane AURIOL, demeurant 30 route de Lasbordes, 31130 FLOURENS en remplacement de M. Christophe TOMPS, dont il a été mis fin au mandat de gérant.

Pour avis

DEMI R CARRELAGES

SAS au capital de 15000 €
Siège social : 11 Allée de Longue-terre - 31850 MONTRABE
849103759 RCS de TOULOUSE

Par AGE du 19/08/2019, il a été décidé de nommer nouveau président M. OUJRAHNI ABDELAZIZ demeurant 38 Bis Boulevard Des Minimes 31200 TOULOUSE à compter du 19/08/2019 en remplacement de M. SI ALI mohamed mounir démissionnaire. Mention au RCS de TOULOUSE

SCM EQUILIBRE SCM au capital de 17.010 € sise 1 B CHEMIN DU CHENE VERT 31130 FLOURENS 493836852 RCS de TOULOUSE. Par décision de l'AGE du 03/09/2019, il a été décidé de : - nommer Gérant Mme HUFSCHMIDT Alizee 34 rue Lucien cassagne 31500 TOULOUSE. Mention au RCS de TOULOUSE



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

Société Commerciale Henri Royer

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1.859.000 €
ramené à 33.000 €
Siège social : 2 impasse Louis Sire
31200 TOULOUSE
560 801 581 RCS TOULOUSE

Aux termes de l'assemblée générale du 19.06.2019 et du Conseil d'administration 19.07.2019, il a été décidé et constaté une réduction de capital d'un montant de 1.826.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence : Capital : ancienne mention : 1.859.000 euros - Nouvelle mention : 33.000 euros.

Pour avis,

NON-DISSOLUTION

Leapmed France
SAS au capital de 10000 €
Siège social : 12 rue du Casse, ZAC du Casse n°1, 31240 Saint-Jean
824 506 984 RCS de Toulouse
L'assemblée générale du 30/09/2018 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS de Toulouse

DISSOLUTIONS



Xavier LASSUS
Avocat à la Cour

55, voie l'Occitane – Bât Actys I
31670 – LABEGE INNOPOLE
Tél. : 05.61.53.25.21
Fax. : 05.61.53.27.09
cabinet@xls-avocats.fr

SCI KINGMERE-LANVALLAY

Société Civile Immobilière au Capital
Social de 1.000 €
Siège social : 55, l'Occitane
Bâtiment Actys 1
31670 LABEGE
RCS TOULOUSE 812 584 423

L'AGE du 12 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société, à effet du même jour, la mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Hervé PICHON, demeurant 23, Boulevard Paul Déroulède, Beaulieu sur Mer (06310), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 55, l'Occitane, Bâtiment Actys 1, Labège (31670). La correspondance y sera envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront y être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au RCS.

Pour avis

JEAM

Société Civile
au capital de 1 005 Euros
Siège social : 6, Rue Paul Charrier
Zone Monlong - 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 432 621 795

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 septembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane DURIF, demeurant 14, Route de Launaguet - 31140 SAINT LOUP CAMMAS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 bis, Impasse de Castetviel - 31380 ROUFFIAC TOLOSAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis-Le Liquidateur

Dissolution

AUTOUR DE L'ASSIETTE SARL au capital de 10000€ Siège social : 40 Rue Gabriel Péri 31000 TOULOUSE 822386553 RCS TOULOUSE
Le 27/06/19, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/06/19. Mr Cyril VASSEUR demeurant 11 Rue du Docteur Marcel Bouvier 31500 TOULOUSE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 40 Rue Gabriel Péri 31000 TOULOUSE. Les actes et pièces relatives à la liquidation seront déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

SARL LE SAINT LUNDI au capital de 15000 € Siège social : 5 esplanade Compans Caffarelli Bat A CS 57130 31071 Toulouse Cedex 7 752678730 . L'assemblée générale ordinaire du 09/08/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/09/2019 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur: M. Dominique BORDIER demeurant 37 avenue de Toulouse 81800 Rabastens. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.RCS Toulouse

AU COIN DU FEU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000€
SIEGE SOCIAL : 3 clos de la Myrte
31470 FONTENILLES

RCS TOULOUSE 838 582 054
AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

La collectivité des associés, en date du 31 juillet 2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2019 et sa liquidation amiable. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu de correspondance et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, ont été fixés au siège de la liquidation 3 clos de la Myrte 31470 FONTENILLES. A été nommé comme liquidateur Emilie MELO demeurant à 3 clos de la Myrte 31470 FONTENILLES, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Pour avis.



S.E.L.A.R.L. LA CLE DES CHAMPS
Société d'avocats
62 rue des Agriculteurs 81000 ALBI

SCEA BUGAREL

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital social de 2.000,00€, siège social « Route de Beaufort » lieu-dit Cap de l'Homme - 31470 SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
R.C.S. de TOULOUSE n° 509 707 832

Avis de dissolution

Suivant acte en date du 2 juillet 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juillet 2019. Mme BUGAREL Julie domiciliée à « En Boued » 32130 POMPIAC a été désignée liquidatrice de la société. Le siège de la liquidation est fixé à « En Boued » 32130 POMPIAC. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

LIQUIDATIONS



8 rue des 36 Ponts
31400 TOULOUSE

AK 47

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 5 030 euros
Siège social : 9 rue Charles Gounod
31170 TOURNEFEUILLE
434 578 175 RCS TOULOUSE

Avis de cloture de liquidation

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pierre MUSSET, demeurant 9 rue Charles Gounod, 31170 TOURNEFEUILLE, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation de la Société à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

AUP INVEST'IMMO 1

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 euros
Siège social : 41 rue de la Découverte - CS 37621
31676 LABEGE CEDEX
491 802 633 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'AGO en date du 01/08/2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,

FIDAL

9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

AP INVEST'IMMO 1

Société civile immobilière en
liquidation au capital de 1.000 euros
Siège social : 41 rue de la
Découverte - CS 37621
31676 LABEGE CEDEX
491 728 044 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'AGO en date du 01/08/2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,

9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

CAPITOLE & CIE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 45.597,50 euros
Siège social : Les Berges du Lac
Bâtiment B, 63 rue du Colombier
CS 57695 - 31676 LABEGE
379 757 420 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 16/07/2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse.

Mention sera faite au RCS de Toulouse.

Pour avis,

SCI DE L'ESPERANCE

SCI en liquidation
Au capital de 230.198,02 €
1287 Chemin de la Rivière
31660 BESSIERES
SI REN 379 553 761 (RCS TOULOUSE)

Avis de clôture de liquidation

Aux termes de l'AGO du 26/06/2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Guillaume ANTIC, demeurant à BESSIERES (31660), 1287 Chemin de la Rivière, pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de la même date. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

Pour avis. Le liquidateur.

FORME : SARL
DENOMINATION : WAKINETPHONE
Au capital de 1000 €
Siège social : 115 rue Vestrepain,
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 804 506 293

L'AGE en date du 19/09/2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur KAHOUOL Sofiane de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/09/2019
Mention au RCS TOULOUSE.

SCI LES TEMPES

SCI en liquidation
Au capital de 1.524,49 €
1287 Chemin de la Rivière
31660 BESSIERES
SI REN 407 934 249 (RCS TOULOUSE)

Avis de clôture de liquidation

Aux termes de l'AGO du 26/06/2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Guillaume ANTIC, demeurant à BESSIERES (31660), 1287 Chemin de la Rivière, pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de la même date. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour avis. Le liquidateur.

MYLLA, SARL au capital de 50euros. Siège social: 7 impasse de l'alolette 31470 Fonsorbes. 818086878 RCS Toulouse. Le 28/02/17, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Toulouse.

SCI CARMINA

Société civile immobilière
au capital de 121.959,21 €
Siège social : 4 rue Giuseppe Verdi -
31880 LA SALVETAT SAINT GILLES
501 118 590 (RCS TOULOUSE)

L'AGE du 16/09/2019 a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Bernard OSTER, demeurant à LA SALVETAT ST GILLES (31880), 4 rue Giuseppe Verdi a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour avis. Le liquidateur.

DIVERS**GSL SASU**

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Ter Chemin Al Cers
31450 MONTGISCARD
839 505 005 RCS TOULOUSE

Avis de publicité

Aux termes des décisions de l'associé unique du 10 Septembre 2019 :

1° Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 10 Septembre 2019.

En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : Location de biens mobiliers.

- Nouvelle mention : Travaux de maçonnerie générale, gros-oeuvre de bâtiment, charpente, couverture, réseau sous dalle, carrelage.

2° La dénomination sociale a été modifiée et devient GS CONSTRUCTIONS à compter du 10 Septembre 2019.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : GSL SASU.

- Nouvelle mention : GS CONSTRUCTIONS.

L'article 4 des statuts a été transféré à compter du 10 septembre 2019 du 2 Ter Chemin Al Cers, 31450 MONTGISCARD, à ZI de Ratalens, 8 Impasse de Ratalens, 31240 SAINT JEAN.

En conséquence, l'article « Sièges sociaux » des statuts a été modifié comme suit :

Le siège social est fixé à ZI de Ratalens, 8 Impasse de Ratalens, 31240 SAINT JEAN

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE

Pour avis,

« M.S POSE 31 »

SARL au capital de 1 000 euros
REGUS route d'Espagne
Business Centre
Les Portes d'Espagne,
99, route d'Espagne, Bâtiment B,
31100 TOULOUSE
539 182 949 RCS TOULOUSE

Selon procès verbal des décisions de l'associé unique du 1er juillet 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société à Toulouse (31100), dans les locaux de CAPITOLE SECRETARIAT, 150, rue Nicolas-Louis Vauquelin, Entrée B, 2è étage, 31100 TOULOUSE, à compter du 1er juillet 2019 et d'augmenter le capital social de 49 000 € par incorporation de réserves et création de 4900 parts sociales nouvelles, numérotées de 101 à 5000. Le capital social de la société s'élèvera désormais à 50 000 €. Les articles 4 et 8 des statuts seront modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Toulouse.

Pour avis, La gérance.



Maître Jean-Paul CLERC
40 Place des Carmes
31000 Toulouse

Suivant acte sous seing privé en date du 04/09/2019 à Toulouse : **Monsieur Serge EL HEKAYEM**, né le 17/06/1982 à HARET SAKHIR (Liban), de nationalité française, demeurant 2 place Antonin Froidure 31200 Toulouse et inscrit au répertoire SIREN sous le N°531 841401, A cédé, de manière indivise, à : **M. Frédéric ROUSSILLI**, né le 06/11/1978 à Toulouse, de nationalité française, inscrit sous le numéro SIREN 519 794 184, domicilié 2 place Antonin Froidure 31200 Toulouse, inscrit à l'Ordre National des Infirmiers sous le N° ordinal 2032306 Et à **Mme Mireille DEMAY ép. DELPIERRE**, née le 22/10/1969 à Rennes, de nationalité française demeurant 3 impasse du Général Antoine Bethouart 31200 Toulouse, inscrite sous le numéro SIREN 434 063 434. Inscrite à l'Ordre National des Infirmiers sous le N° ordinal 2154001.

Le fonds de clientèle civile d'infirmier libéral sis 2 place Antonin Froidure 31200 Toulouse, cession enregistrée au Service départemental de l'enregistrement de Toulouse le 09/09/2019, Dossier 2019 00008375 référence 3104P61 2019 A 03475.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de 36.000 €. Les cessionnaires deviennent propriétaires du fonds de clientèle civile d'infirmier libéral à compter du 09/09/2019.



Société d'Avocats
11 rue Antonin Mercier
31000 TOULOUSE

FINANCIERE NOMA

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 24, avenue Marcel
Dassault BP 55062 -
31033 TOULOUSE CEDEX 5
Transféré au : 25 bis avenue Marcel
Dassault 31500 TOULOUSE
510.840.861 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2019, il a été :

- décidé de transférer le siège social de la société FINANCIERE NOMA de : 24, avenue Marcel Dassault BP 55062 - 31033 TOULOUSE CEDEX 5, à : 25 bis avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE, à compter du 29 juin 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 « Sièges » des statuts.

L'avis précédemment publié est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE :

- Ancienne mention : le siège social est fixé à : 24, avenue Marcel Dassault BP 55062 - 31033 TOULOUSE CEDEX 5.

- Nouvelle mention : le siège social est fixé à : 25 bis avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE.

- décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, la non-dissolution anticipée de la société bien que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Pour avis.



Maître Grégoire PETUAUD-LETANG
Notaire
16, avenue Charles de Gaulle,
emplacement N°2.
31130 BALMA

Insertion - changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Grégoire PETUAUD-LETANG, Notaire à BALMA (31130), 16, avenue Charles de Gaulle, emplacement N°2, le 31 août 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par : **Monsieur Franck Jean Maurice PASTOUREL**, et **Madame Frédérique Jocelyne Yvonne ALONSO**, demeurant ensemble à BALMA (31130) 27 avenue Jean Baptiste de Lamarck. Nés savois : Monsieur à TOULOUSE (31000), le 2 décembre 1971. Madame à ROUEN (76000) le 18 novembre 1969. Marié à la mairie de BALMA (31130) le 6 juin 1998 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Philippe GINESTY, notaire à TOULOUSE, le 16 mai 1998. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalités Françaises. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.



Maître Isabelle PUJOL
Notaire à Toulouse (31000),
46 rue du Languedoc

Amenagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Isabelle PUJOL, Notaire titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE, 46, rue du Languedoc, le 20 septembre 2019, a été reçu l'acte d'aménagement de régime matrimonial par :

Monsieur Matthieu Claude Jean OMONT, chef d'entreprise, et Madame Carine Alexa Jacqueline SERVAT, adjointe administrative, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650) 4 rue des Murières Appt B 21.

Monsieur est né à LESQUIN (59810) le 31 juillet 1977.

Madame est née à TOULOUSE (31000) le 28 juillet 1975.

Mariés à la mairie de BLAGNAC (31700) le 23 septembre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Avec stipulation de MISE EN COMMUNAUTE du bien immobilier sis à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650), 1, Rue des Capitouls.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jean-Christophe VERDIER, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-LYS (Haute-Garonne), 3-4, Place Nationale, le 21 septembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial :

Monsieur Claude Gérard PY, retraité, et **Madame Yolande Odile Josette BOUAS**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31100) 41 chemin de Mazaygues.

Monsieur est né à ORAN (ALGERIE) le 16 mars 1933.

Madame est née à LABASTIDE-PAUMES (31230) le 17 décembre 1944.

Mariés à la mairie de LABASTIDE-PAUMES (31230) le 6 septembre 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

ONT adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil et clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

**Avis d'envoi en possession**

Par testament olographe en date à COLOMIERS le 7 juin 2013, **Madame Jacqueline Suzanne Marie ROLLAND**, en son vivant retraitée, demeurant à COLOMIERS (31770) 22 allée de Carlitte. Née à CARMAUX (81400), le 26 mai 1930. Veuve en premières noces de Monsieur Alain Claude Bernard MERTZ et non remariée. Décédée à COLOMIERS (31770) (FRANCE), le 18 juillet 2018. A institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alain FAURE Notaire associé à Colomiers, 15 Rue de Limagne, suivant procès-verbal en date du 16 septembre 2019 dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE le 18 septembre 2019. **Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Anne SUDRE, notaire associée à TORCY (77200), Obis rue de Paris, dont l'adresse postale est BP 67, 77202 MARNE LA VALLEE CEDEX 1, chargée du règlement de la succession.**

Pour avis, Me Alain FAURE.

Insertion - changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me PAUQUET, Notaire à TOULOUSE (Haute-Garonne), 55 avenue Camille Pujol, le 25 septembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial par **Monsieur Michel Ernest Pierre BAGH**, et **Madame Jacqueline Emma LAPOUTGE**, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31100) 171 avenue de Lardenne, mariés à la mairie de TOULOUSE (31000) le 20 octobre 1953 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, contenant apport d'un bien propre à Madame d'un bien sis 171 Av. de l'Ardennes à TOULOUSE.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de parution du présent avis à Me PAUQUET.

Pour avis et mention.



SELARL FIRMAS MAMY
SI CARD DELBOUYS
Avocats

266 avenue de Grande-Bretagne
31300 TOULOUSE
Tél. : 05.62.47.64.64

KME TOULOUSE

Société par actions simplifiée au
capital de 1 000 euros
72 chemin de Lagrange
31120 ROQUES
834 268 807 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération du 30/08/2019, il a été décidé :

De modifier, à compter de ce jour, l'objet social de la Société qui devient « La vente et la location de matériel industriel » et remplace l'objet social précédent. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.

De remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale KME TOULOUSE par ECHAVENTE TOULOUSE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La démission de Monsieur Christophe KANDEL de son mandat de Président a été prise en compte et a pris effet de manière immédiate. En remplacement, il a été décidé de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Bruno BADENS, né le 06/04/1960 à MASCARA (ALGERIE) demeurant 25 chemin de Sartha - 31820 PIBRAC. En conséquence, l'article 28 des statuts est modifié.

POUR AVIS



Antoine GINESTY
Sébastien SALESSES
Notaires Associés
Successeurs de Maîtres Ginessy
(Père et Fil) et de Maître Combarieu
ETUDE PLACE WILSON

Location-Gérance

Suivant acte reçu par Me Antoine GINESTY, notaire à TOULOUSE (31) le 18/09/2019, la société **LE MOULIN DE RUDELLE**, Société à responsabilité limitée au capital de 6000 €, dont le siège est à MURET (31600), 130 rue de Gagin, identifiée au SIREN sous le numéro 492661517 et immatriculée au RCS de TOULOUSE, a confié, à titre de location-gérance, à la société **DOMAINE DE RUDELLE**, Société à responsabilité limitée au capital de 20000 €, dont le siège est à MURET (31600), 130 rue de Gagin, en cours d'identification au SIREN, un fonds de commerce de chambres d'hôtes, gîtes, réception, et autres hébergements touristiques sis à MURET (31600) 130 rue de Gagin pour une durée de 3 ans à compter du 01/11/2019, non renouvelable. La présente publication fait courir le délai prévu à l'article L.144-7 du Code de Commerce. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à Me Antoine GINESTY, notaire à TOULOUSE (31) 4 et 5, place Wilson.

Pour unique insertion,
Le notaire.

CABINET MERCI E

SCP d'Avocats
ancien capital : 191780,86 €
nouveau capital de 170590,44 €
Siège social : 29, rue de Metz
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 340 808 815

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2019 prenant effet au 31 mars 2019 : Le capital a été réduit en numéraire de 21.190.411 € pour être porté à 170590,44€ et Régis MERCI E demeurant 22 allée Frédéric MISTRAL 31000 TOULOUSE, a démissionné de ses fonctions de cogérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Toulouse

**Changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu le 20 septembre 2019 par Maître Claire NAPOLY-PUENTE, notaire à TOULOUSE, 2 rue Condeau, **Monsieur David HAUDRECHY**, né à LUXEUIL LES BAINS (70300), le 10 décembre 1981 et **Madame Claire SUHUBIETTE**, née à BAYONNE (64100) le 16 juin 1972, son épouse, demeurant à TOULOUSE (31500) 2 rue de l'imprimerie, mariés à TOULOUSE (31000) le 21 août 2010 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans les 3 mois par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte d'huissier, à Maître Claire NAPOLY-PUENTE

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation de leur changement de régime matrimonial.

RECTIFICATIFS

Additif à l'annonce parue dans Le Journal Toulousain du 19/09/2019 relative à la constitution de la **SAS SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BARBAZAN**, il y a lieu d'ajouter le sigle : SNECB

**Rectificatif**

Il y a lieu de modifier l'annonce parue dans le numéro 856 du 19/09/2019 relatif à la société dénommée **TOOTAY** RCS n°843089707. La date d'entrée en jouissance du fonds est à compter du 31/08/2019 et non du 30/08/2019.

Rectificatif à l'annonce parue dans Le journal Toulousain le 25/07/2019, concernant la société **CITE CONCEPT 2.0** Il a lieu de lire : siège social 4, avenue de l'industrie Lotissement Euronord II 31150 BRUGUIERES

Rectificatif à l'annonce parue le 21/02/2019 concernant la **SASU Dorj**, il convenait de lire SIREN 831 241 815 et non 834 241 815